AR Prefecture

017-211702410-2022 COMMUNE THE MONTGUNON - SEANCE DU 16 MARS 2022 - N° 2022/49

Te 07/04/2022 Publié

Reçu le 07/04/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1ère session extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

10 mars 2022 Date de convocation : 17 mars 2022 Date affichage:

Nbre de Conseillers : 19

> Votants: 15 Pour : 15 En exercice: 19 Présents: 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés: Annie CHARRASSIER, Nathalie CHATEFAU, Ludovic GIRARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET: Modernisation du matériel process de l'abattoir de Montguyon pour répondre aux exigences du bien-être animal - Validation du projet

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est actionnaire majoritaire de la SECAM (Société d'Exploitation) de l'abattoir de Montguyon.

La SECAM exploite cet outil de travail dont les murs appartiennent à la commune. L'abattoir est une petite structure travaillant sur plusieurs espèces animales (bovins, ovins, ...). Il a été créé en 1971 et il a une activité de prestataire de service uniquement concentré sur l'abattage des animaux.

Depuis deux ans, l'évolution du tonnage est liée à l'augmentation de l'activité « marché » et des ventes locales par les bouchers ainsi que le circuit court (exemple : marché de Jonzac).

Monsieur Le Maire informe les membres que l'abattoir a pour obligation :

- De respecter totalement le « bien-être animal »,
- D'améliorer les conditions de travail des opérateurs,
- D'être en conformité avec l'intégralité des obligations sanitaires.

Suite aux deux dernières inspections de DDTP17, il est impératif de moderniser les chaines d'abattages ovins et bovins pour répondre aux exigences du « bien-être » animal mais également afin de réduire les coûts importants de maintenance, d'optimiser le rendement et d'améliorer les conditions de travail des opérateurs.

Ce projet de modernisation de l'abattoir permettra d'obtenir de réelles retombées économiques, commerciales, sociales et environnementales.

Ce projet a été étudié et chiffré pour un montant HT s'élève à 207 720,00€.

Monsieur Le Maire précise que la commune peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat « plan de relance » par le biais de FranceAgrimer et d'un soutien financier du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de valider le projet de modernisation du matériel process de l'abattoir de Montguyon pour répondre aux exigence du bien-être animal pour un montant HT de 207 720,00€.

Le Conseil municipal, en ayant délibéré, considérant l'intérêt de cette opération :

- VALIDE Le projet de modernisation du matériel process de l'abattoir de Montguyon pour répondre aux exigence du bien-être animal pour un montant HT de 207 720,00€,
- AUTORISE Monsieur La Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits Ont signé au Registre les membre

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUE